Réf. Farde e-Assemblées : 2600804

N° OJ : **208**

Projet d'Arrêté - Conseil du 24/06/2024

Objet : Octroi de subsides Smart City à l'asbl Résonantes : 5.000,00 EUR.- Convention.

Le Conseil communal,

Vu l'accord de majorité de la Ville de Bruxelles qui vise à devenir “une ville intelligente au service de tous”, une Ville qui utilise les nouvelles technologies pour améliorer son efficacité, sa qualité de vie et de service et son développement durable;

Considérant les répercussions d’ordre du bien-être du citoyen (accroître son sentiment de sécurité) qu’engendrent l’application de lutte contre le harcèlement de rue : « App-Elles » développée par l’asbl Resonantes;

Considérant l’inscription au sein du chapitre “Ville intelligente au service de tous” de l’accord de majorité 2018-2024 de la Ville de Bruxelles de l’objectif de développement d’une application permettant de lutter contre le harcèlement de rue;

Considérant l’adoption du plan smart city qui énonce également l’objectif de mise à disposition sur le territoire de la Ville de Bruxelles d’une application de lutte contre le harcèlement de rue dans le chapitre “Ville ouverte et solidaire”;

Considérant les retombées pour la Ville de Bruxelles sur les aspects de sécurité;

Considérant que ce projet s’inscrit dans la vision du plan « Rien sans mon consentement » de la Ville et permet d’apporter un outil d’action concret aux citoyens;

Considérant que Resonantes est une association à but non lucratif et reconnue d’intérêt général, qui a pour objet de prévenir et de lutter contre les violences sexistes et sexuelles;

Considérant que la Ville de Bruxelles et l’asbl Resonantes ont décidé de s’associer afin de créer une collaboration portant sur la promotion de l’application App-Elles au sein du territoire de la Ville, notamment lors d’événements, afin d’outiller les citoyens et accroître leur sentiment de sécurité;

Considérant que pour cette collaboration, l’asbl Resonantes a introduit une demande de subside de fonctionnement à la cellule Smart City de la Ville d’une valeur totale de 5.000,00 EUR;

Considérant que ce projet répond aux objectifs de la Stratégie Smart City et que des applications aux fonctionnalités similaires n’existent pas encore sur le territoire de la Région de Bruxelles-Capitale;

Considérant qu'un montant de 21.785,00 EUR est disponible au budget ordinaire de 2024 à l'article 13901/32101 (Subsides directs et remboursements de frais d'exploitation accordés aux entreprises) et qu’un montant de 0 EUR est disponible au budget ordinaire de 2024 à l’article 13901/33202 (Subsides aux organismes au service des ménages);

Considérant qu'il est nécessaire de faire une convention entre la Ville de Bruxelles et l'ASBL Resonantes, pour préciser la ventilation du montant et la manière de liquider ce subside;

Considérant que le Collège des Bourgmestre et Echevins, a octroyé le subside demandé par l’asbl Resonantes et le montant alloué, et qu'il a également, engagé la dépense relative à ce subside et autorisé la liquidation de ce montant sous réserve de l'octroi de ce subsides par le Conseil communal.

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

Arrête :

Article 1 : Un subside de 5.000,00 EUR est octroyé à l'asbl Résonantes.- Article 13901/33202 du budget ordinaire 2024.

Article 2 : La convention "Réf. SA04 - Convention_App-Elles_Ville de Bruxelles et Resonantes asbl" est adoptée.

Annexes :

SA04 – Convention App-Elles_Ville de Bruxelles et Resonantes asbl_FR (Consultable au Secrétariat des Assemblées)

Présentation App-Elles